

L'ISPPC, symptôme d'une mal gouvernance

WALLONIE Il y aura des enseignements à tirer des manquements constatés au sein de l'intercommunale carolo

ANALYSE

Voilà officiellement l'ISPPC admise aux soins intensifs. L'envoi d'un manager de crise à la tête de l'intercommunale de santé publique du Pays de Charleroi officialise le malaise en son sein et, surtout, à sa tête. Mais ce que le scandale signale surtout, ce sont des problèmes chroniques, structurels, dans la gestion courante de cette structure publique et, ce faisant, dans le contrôle qui y est exercé. Il y a donc à apprendre du monitoring de ce patient.

1 La gouvernance. La question de la rémunération du directeur général, versée via une société privée, pose problème à plus d'un titre. Il y a d'abord la hauteur de la rémunération, qui peut sembler exorbitante (334.000 euros par an). « Nous avons sollicité l'administration afin qu'elle se saisisse du dossier, expliquait-on au cabinet de Pierre-Yves Dermagne (PS), ministre wallon des Pouvoirs locaux. Des échanges de courriers ont encore eu lieu afin d'apporter des précisions complémentaires ». Il y a ensuite l'aspect éthique, qui touche une fois encore un édile socialiste, à l'instar de ceux visés dans le dossier Publifin. Car le cadre ainsi rétribué n'est autre que Philippe Lejeune, bourgmestre de Merbes-le-Château. Enfin, le choix de confier la direction générale de la plus importante intercommunale carolo à quelqu'un d'extérieur, au sens juridique, à l'entreprise, pose également question en termes de gouvernance.

2 Le contrôle interne. Le mail anonyme fait état d'une série d'accusations qu'il convient de vérifier. Selon Sud Presse, l'une d'elles au moins serait avérée : l'huissier, aujourd'hui décédé, Jean-François Demine n'aurait pas récupéré 2,9 millions d'euros de créances, tandis qu'une somme de

724.000 euros collectée auprès de débiteurs ne serait jamais parvenue dans les caisses de l'intercommunale. La désignation des huissiers œuvrant pour l'ISPPC interpelle également : on ne trouve aucune trace de marché public à cette fin depuis 2011. Autre élément confirmé ce mardi : les services internes de l'intercommunale avaient alerté l'administrateur délégué sur la question des doubles jetons de présence dès 2015. Bref, le contrôle interne de l'ISPPC semble défaillant à plus d'un titre, au point de s'interroger sur l'utilité d'un comité d'audit interne hyperpolitisé (*Le Soir* d'hier).

3 La tutelle. L'ISPPC après Publifin et les « affaires » carolos de 2005-2006. Chaque scandale qui explose met en évidence les lacunes du contrôle régionale. En effet, la tutelle wallonne ne contrôle que les actes qui lui sont soumis. Mais dès lors que ceux-ci n'existent pas (les marchés publics) ou qu'ils ne remontent même pas au conseil d'administration, Namur se retrouve aveugle et donc incapable d'apercevoir d'éventuels manquements.

4 Conflit d'intérêts. Pierre-Yves Dermagne a décidé d'envoyer un manager de crise afin d'auditer l'intercommunale. Et cela après en avoir discuté avec son ministre-président, Paul Magnette (et non en gouvernement wallon, comme annoncé dans un premier temps). Une attitude surprenante : son interlocuteur est tout de même bourgmestre de Charleroi, actionnaire principal de l'ISPPC. Et l'administrateur délégué de l'intercommunale, Laurent Levêque, est un proche du mayer socialiste carolo. Sans doute eût-il été plus inspiré en laissant son ministre des Pouvoirs locaux agir seul dans ce dossier. Ou en laissant le gouvernement se prononcer collectivement sur l'envoi de ce manager. En politique, certains

gestes, même symboliques, prennent beaucoup d'importance. ■

PASCAL LORENT

MANAGER DE CRISE

Il est là pour auditer et pas pour gérer

« Je constate qu'il existe des tensions entre le conseil d'administration et le management de l'ISPPC, ainsi que des suspicions de dysfonctionnement, explique Pierre-Yves Dermagne, interrogé sur le sujet au parlement wallon. Après un contact avec le ministre-président, je suis arrivé à la conclusion qu'il était nécessaire de désigner un manager de crise à la tête de l'intercommunale. Il sera chargé de réaliser un audit qui portera tant sur les règles de gouvernance interne de l'ISPPC que sur les éléments relevés par la presse ces derniers jours. Il me fera ensuite rapport dans les plus brefs délais. »

Au cabinet du ministre de tutelle, on précise également que cette solution est plus souple que l'envoi d'un commissaire spécial. En raison de la procédure à mettre en œuvre. Et l'implication n'est pas identique : le manager va auditer l'intercommunale, là où le commissaire aurait pris en charge sa gestion quotidienne. Cela signifie donc que les organes de gestion ne sont pas (encore) mis en cause par la tutelle. Dans sa mission, le manager de crise pourrait également se heurter au travail des enquêteurs de l'Office central de la répression de la corruption. Ceux-ci enquêtent depuis quelques semaines sur la rémunération du directeur général, voire sur d'autres dénonciations. Au Parquet, on confirme cela, précisant qu'à ce stade, le dossier n'a pas été mis à l'instruction.

P.L.T